

SNC – Société en nom collectif

Caractéristiques

- ❑ **Associés** : Minimum 2. Personne physique ou morale. Qualité de commerçant.
- ❑ **Montant minimum du capital** : Pas de minimum, mais un apport doit être effectué.
- ❑ **Apports** : En numéraire, en nature ou en industrie.
- ❑ **Responsabilité des associés** : Indéfiniment et solidairement des dettes sociales.
- ❑ **Régime fiscal, imposition sur les bénéfices** : La société est soumise à l'impôt sur le revenu. Chaque associé déclare sa part des bénéfices. Il n'y a pas d'imposition au niveau de la société. Possibilité d'opter pour le régime fiscal d'impôt sur les sociétés.
- ❑ **Dirigeants** : Un ou plusieurs gérants. Personne physique ou morale. Le gérant peut être un associé ou un tiers.
- ❑ **Nominations des dirigeants** : Les gérants sont nommés dans les statuts ou lors d'une assemblée générale postérieure. Dans le silence des statuts, tous les associés sont gérants.
- ❑ **Durée de la fonction du dirigeant** : Limitée ou illimitée.
- ❑ **Responsabilité des dirigeants** : Civilement et pénalement.
- ❑ **Régime fiscal du dirigeant** :
Gérant associé : catégorie BIC généralement.
Gérant non associé : catégorie des traitements et salaires.
- ❑ **Régime social du dirigeant** :
Gérant associé : régime des travailleurs indépendants.
Gérant non associé : assimilé salarié.
- ❑ **Commissaire aux comptes** : non, sauf si 2 des 3 seuils sont dépassés :
 - plus de 50 salariés
 - total du bilan supérieur à 1.550.000 €
 - total du chiffre d'affaires supérieur à 3.100.000 €
- ❑ **Transmission** : Cessions des parts à l'unanimité. Les cessions sont soumises à un droit d'enregistrement.

Avantages

- ❑ Pas de capital minimum obligatoire,
- ❑ La possibilité de ne pas libérer la totalité du capital lors de la constitution,
- ❑ Le fonctionnement de la structure est souple.

Inconvénients

- ❑ Les associés sont tenus solidairement et indéfiniment des dettes sociales,
- ❑ Le caractère fermé de la société,
- ❑ Toute cession des parts est prise à l'unanimité.